

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 août 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 7 juillet 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

- Siège #1 - Yves Arcouette
- Siège #2 - Johanne Joannette
- Siège #3 - Raymond Bisailon
- Siège #4 - Annie Gagnon
- Siège #5 - Bruno Lavallée
- Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

1.1 - Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 010-2025 (Immeubles JSR Inc.)

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 010-2025.

Projet de règlement 010-2025.

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier ledit règlement de zonage à même une partie de la zone 112, afin de créer une nouvelle zone résidentielle pour un secteur en développement. »

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

Jean-Sébastien Roy	Demande si la superficie et la profondeur des terrains sont restées les mêmes.
--------------------	--

Aucune autre question n'est formulée.

La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

2025-07-246

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

10.9 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

10.10 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 010-2025 (Immeubles JSR Inc.)

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande d'utilisation du parc Donald-Martin.

4.2 - Demande de la Caisse de la Vallée d'Acton - Activité déchiquetage.

4.3 - Demande de la Maison des Jeunes d'Acton Vale.

4.4 - Demande de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

4.5 - Demande de soutien financier du Centre d'Écoute Montérégie.

4.6 - Résolution pour modifier la résolution 2025-06-212.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 - Résolution pour autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente - Fonds de soutien aux projets structurants.

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

10 - GREFFE MUNICIPAL

- 10.1** - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.
- 10.2** - Adoption du second projet du règlement 010-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003.
- 10.3** - Adoption du règlement 009-2025 concernant l'administration de la bibliothèque municipale.
- 10.4** - Adoption du règlement 011-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.
- 10.5** - Adoption du règlement 012-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.
- 10.6** - Avis de motion et présentation du règlement 013-2025 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.
- 10.7** - Avis de motion et présentation du règlement 014-2025 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.
- 10.8** - Avis de motion et dépôt du règlement 015-2025 établissant la tarification pour Musiqu'Art.
- 10.9** - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.
- 10.10** - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

- 14.1** - Résolution pour accepter une offre de services soumise par la firme EIM7.

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

- 16.1** - Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Appel d'offres # CHI-20242025 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19 - VARIA

- 19.1** - Vote de félicitations.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-07-247

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025, tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante:

À la résolution 2025-06-244 au dernier paragraphe, de modifier ce qui suit :
*Signature - Que le conseil municipal autorise le **directeur général, Stéphane Chagnon** à déposer cette demande de report auprès du ministère et à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tout document jugé utile ou nécessaire dans le cadre de cette demande, au lieu de madame Nathalie Ouellet.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2025-07-248

4.1 - Demande d'utilisation du parc Donald-Martin.

Attendu que madame Suzie Desloges de la MRC d'Acton - Espace créatif souhaite obtenir l'autorisation d'utiliser le parc Donald-Martin le dimanche 31 août 2025 dans le cadre d'une activité organisée en vertu du Plan d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et en partenariat avec la Maison de la famille valois (dans le cadre de son programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration – PASI);

Attendu qu'à cet effet, elle demande l'autorisation de :

- Utiliser le parc Donald-Martin le dimanche 31 août 2025, de 8 h à 15 h;
- Utiliser le préau (toit bleu) pour y installer des tables et des chaises;
- Obtenir la livraison, par la Ville d'Acton Vale, de 20 tables et 100 chaises sous le préau;
- Avoir accès à l'électricité et au point d'eau du parc;
- Pouvoir accéder au parc avec nos véhicules pour le transport du matériel nécessaire à l'activité;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la MRC d'Acton à : utiliser le parc Donald-Martin le dimanche 31 août 2025 de 8h à 15h; utiliser le préau; obtenir la livraison de 20 tables et 100 chaises; avoir accès à l'électricité et au point d'eau ainsi que d'autoriser l'accès au parc avec les véhicules pour le transport du matériel nécessaire à l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-249

4.2 - Demande de la Caisse de la Vallée d'Acton - Activité déchiquetage.

Attendu que la Caisse de la Vallée d'Acton entend tenir une journée de déchiquetage, le samedi 18 octobre prochain de 9h à 12h;

Attendu que la Caisse demande à la Ville de pouvoir utiliser le stationnement de la Gare;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu:

Que la Ville autorise la Caisse de la Vallée d'Acton à utiliser le stationnement de la Gare, le samedi 18 octobre de 9h à 12h, pour la journée de déchiquetage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-250

4.3 - Demande de la Maison des Jeunes d'Acton Vale.

Attendu que la Maison des Jeunes souhaiterait organiser deux lavothons au cours du mois d'août, les samedis 2 et 23 août, entre 11h et 17h, dans le stationnement du 1400 rue Landry;

Attendu que la Maison des Jeunes sollicite également l'autorisation de pouvoir tenir leurs lavothons dans le stationnement du IGA aux mêmes dates;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise la Maison des Jeunes à tenir ses deux lavothon les samedis 2 et 23 août, de 11h à 17h, au 1400, rue Landry et/ou dans le stationnement du IGA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-251

4.4 - Demande de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Attendu que madame Isabelle Fortier, gestionnaire de planification des ressources de l'Agence canadienne d'inspection des aliments demande s'il y aurait une possibilité pour la Ville d'Acton Vale de prendre une entente de gré à gré pour le stationnement d'un véhicule de fonction de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au Centre sportif;

Attendu qu'elle aurait besoin de ce service pour la période du 14 juillet au 31 octobre 2025;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte que l'ACIA ait accès et utilise un stationnement à l'usine de filtration des eaux, située au 870, 2e Rang à Acton Vale, pour y laisser un véhicule corporatif et/ou un véhicule personnel d'un employé pour la période du 14 juillet au 31 octobre 2025;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente pour l'utilisation d'un stationnement à l'usine de filtration des eaux situé au 870, 2e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 - Demande de soutien financier du Centre d'Écoute Montérégie.

Le Centre d'Écoute Montérégie soumet à la Ville d'Acton Vale une demande de soutien financier afin de pouvoir continuer à offrir les services - Briser l'isolement chez les aînés.

Le conseil en prend acte.

2025-07-252

4.6 - Résolution pour modifier la résolution 2025-06-212.

Attendu que, lors de la séance du 2 juin dernier, le conseil a adopté la résolution 2025-06-212, qui autorise le Service des incendies à utiliser le Carrefour des générations pour la tenue de leur rassemblement familial annuel, le samedi 9 août 2025 ;

Attendu que le Carrefour des générations est déjà loué à cette date, le Service incendie demande donc de pouvoir utiliser la mezzanine du Complexe multisports;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Service des incendies à utiliser le Centre sportif pour la tenue de leur rassemblement familial annuel, le samedi 9 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipale et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie

7.8 Incendie

7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux

7.10Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2025-07-253

8.1 - Résolution pour autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente - Fonds de soutien aux projets structurants.

Attendu que la Ville d’Acton Vale s’est vu octroyer une subvention dans le cadre du projet local – Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet de service de ravitaillement en air respirable. Le projet permettra l’acquisition commune d’une station de remplissage d’air respirable, d’un compresseur et des accessoires nécessaires, dans le but de mutualiser les ressources;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D’autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC d'Acton - Fonds de soutien aux projets structurants.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

2025-07-254

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d’approuver les déboursés et comptes ci-après et qu’ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29 mai au 29 juin 2025	135 797.54 \$
• Paiements par AccèsD du 29 mai au 30 juin 2025	772 628.99 \$
• Salaires, REER pour le mois de juin 2025	169 585.06 \$
• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 29 mai au 30 juin 2025	204.52 \$
Liste des comptes à payer :	
Pour le mois de juin 2025	450 442.72 \$
Grand Total	1 528 658.83 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2025-07-255

10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement, une facture émise pour le renouvellement du programme d'assurance Cyber risques, pour le terme 1er juillet 2025 au 1er juillet 2026;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 259.99 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture numéro 867086, émise le 25 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-256

10.2 - Adoption du second projet du règlement 010-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003.

Attendu que le premier projet du règlement 010-2025 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025 par la résolution 2025-06-221;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 juillet 2025 à 20h;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 010-2025 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de créer une nouvelle zone résidentielle pour un secteur en développement à même une partie de la zone 112 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-257

10.3 - Adoption du règlement 009-2025 concernant l'administration de la bibliothèque municipale.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 juin 2025, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant:

Règlement 009-2025 « Règlement numéro 009-2025 concernant l'administration de la bibliothèque municipale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-258

10.4 - Adoption du règlement 011-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 juin 2025, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 011-2025 « Règlement numéro 011-2025 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-259

10.5 - Adoption du règlement 012-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 juin 2025, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'adopter le règlement suivant:

Règlement 012-2025 « Règlement numéro 012-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.6 - Avis de motion et présentation du règlement 013-2025 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion par la conseillère Pierrette Lajoie, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 013-2025 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie, le projet de règlement intitulé : « Règlement 013-2025 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité », qui sera adopté à une séance subséquente.

10.7 - Avis de motion et présentation du règlement 014-2025 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 014-2025 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 014-2025 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique », qui sera adopté à une séance subséquente.

10.8 - Avis de motion et dépôt du règlement 015-2025 établissant la tarification pour Musiqu'Art.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 015-2025 établissant la tarification pour Musiqu'Art;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette le projet de règlement intitulé : « Règlement 015-2025 établissant la tarification pour Musiqu'Art », qui sera adopté à une séance subséquente.

2025-07-260

10.9 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement, d'un montant de 2 500 \$, à titre de franchise dans le dossier d'une réclamation en date du 7 janvier 2025, au 650, place Boisvert, à BFL Canada risques et assurances Inc., telle que la facture portant le numéro MUN14937, datée du 20 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-261

10.10 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement, d'un montant de 2 500 \$, à titre de franchise dans le dossier d'une réclamation en date du 7 janvier 2025, au 690, place Boisvert, à BFL Canada risques et assurances Inc., telle que la facture portant le numéro MUN14946, datée du 16 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2025-07-262

14.1 - Résolution pour accepter une offre de services soumise par la firme EIM7.

Attendu que la firme EIM7 a soumis une offre de service pour la solution de gestion des actifs Citadel;

Attendu que Citadel est une solution infonuagique de gestion des actifs et de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) dédiée au secteur municipal;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 9 900 \$ plus taxes, annuellement, ainsi que son paiement à la firme EIM7 pour la licence annuelle;

D'autoriser une dépense d'un montant 9 900 \$ plus taxes, à la firme EIM7 pour le projet d'implantation;

D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer, pour et au nom de la ville, ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2025-07-263

16.1 - Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Appel d'offres # CHI-20262027 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de cinq (5) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000 litres, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ainsi qu'un avis d'intention pour un achat regroupé de chaux calcique en vrac;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ:

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 56 000 Kg de sulfate ferrique et 5 000 kg d'hydroxyde de sodium;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de 56 000 Kg de sulfate ferrique et 5 000 kg d'hydroxyde de sodium, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;

Que la Ville d'Acton Vale confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres, ou un avis d'intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

19 - VARIA

2025-07-264

19.1 - Vote de félicitations.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

De féliciter tous les membres et les bénévoles de Célébrons ensemble pour l'organisation de la Fête nationale, qui s'est déroulée le vendredi 20 juin dernier au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 15.

Mme Diane Dupuis	Demande pourquoi sa demande de dérogation mineure n'était pas à l'ordre du jour.
------------------	--

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 22.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-deux minutes (20;22).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date